

auprès des députés et, notamment, auprès des députés ministériels de l'arrière-ban. S'ils pensent qu'on nous bâillonne, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire qu'on leur applique aussi le bâillon et qu'ils sont de connivence, car il est à concevoir qu'ils siègeront eux aussi de ce côté-ci et qu'ils pourraient aussi vouloir du temps...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Je pourrais peut-être demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'il continue.

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**L'hon. M. Lambert:** Très bien. Je sais d'où le non vient. C'est une motion malheureuse, monsieur l'Orateur, que d'adopter le rapport du comité.

• (2.50 p.m.)

[Français]

**M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat cet après-midi et c'est pourquoi je serai très bref. Cependant, je ne voulais pas laisser passer sous silence les allégations et les soupçons qu'a voulu laisser planer le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dans cette enceinte.

Le député d'Edmonton-Ouest s'est appliqué à faire voir que le gouvernement, et en particulier le très honorable premier ministre (M. Trudeau), avait l'intention de bâillonner l'opposition et de ne plus permettre le libre exercice de la démocratie. De plus, il a porté des accusations vagues qui ont été carrément réfutées lorsqu'il a voulu les préciser.

Le député d'Edmonton-Ouest a donné l'impression que les députés ministériels étaient carrément bâillonnés par le gouvernement et par le très honorable premier ministre.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** On le voit.

**M. Goyer:** Monsieur l'Orateur, encore une fois, ces allégations sont vagues, parce qu'elles ne sont pas fondées sur des faits.

Il est plutôt étrange d'entendre un député de l'opposition se plaindre du gouvernement et, en particulier, du premier ministre, en disant qu'il entrave la participation des députés aux travaux de la Chambre et veut enlever des droits et des prérogatives à l'opposition, alors que, récemment, les partis de l'opposition, et plus particulièrement les chefs de parti, ont reçu de la part du gouvernement des fonds supplémentaires pour leur permet-

[L'hon. M. Lambert.]

tre de faire un travail adéquat à la Chambre, de faire leur recherche et de préparer des discours qui ont du sens au lieu de porter des accusations qui ne se rapportent pas au sujet que nous avons à discuter aujourd'hui.

Il est curieux d'entendre l'opposition, qui est mieux outillée aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant, se plaindre d'être bâillonnée et d'être frappée d'ostracisme. C'est le cas de dire que ceux qui reçoivent mordent la main de ceux qui donnent.

Pour notre part, nous n'avons qu'à nous féliciter des initiatives du gouvernement et de notre plus grande participation non seulement aux comités ou à la Chambre, mais aussi au caucus du parti libéral.

Depuis peu, le premier ministre a mis en œuvre de nouvelles mesures grâce auxquelles nous pouvons participer d'une façon beaucoup plus active qu'auparavant, dans notre caucus, à l'élaboration des projets de loi et à la discussion des principes qui doivent être présentés à la Chambre.

De plus, les comités fonctionnent d'une meilleure façon qu'auparavant. Ils bénéficient aujourd'hui de meilleures facilités de recherches, et plus particulièrement le comité des affaires extérieures et de la défense nationale, qui a à sa disposition un personnel d'experts pour l'assister dans son travail. Voilà une initiative qui, loin d'entraver la participation aux débats, favorise ceux qui veulent apporter une contribution intelligente aux travaux de la Chambre.

**L'hon. M. Lambert:** Que fait-on des rapports des comités? Les enterre-t-on?

**M. Goyer:** Le député d'Edmonton-Ouest pourrait peut-être dire combien de rapports, parmi ceux qui ont été déposés à la Chambre, ont été acceptés au lieu de toujours chercher la bête noire et les cas d'exception.

La mesure à l'étude vise à moderniser le fonctionnement de nos institutions parlementaires. Bien sûr, auparavant, il était difficile de renseigner la population, parce que les moyens de communication de masse n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Autrefois, il fallait accepter les «filibusters» pour permettre à la population de se renseigner et d'être au courant des lois qui étaient alors étudiées. Aujourd'hui, alors que la télévision, la radio, les journaux sont constamment représentés, alors que quotidiennement, les journalistes transmettent, à la minute, le compte rendu de ce qui se passe à la Chambre et aux comités, il est normal que le gouvernement désire avoir à sa disposition un moyen efficace lui permettant d'accélérer les travaux parlementaires, sans pour autant empêcher la population d'être renseignée.